

Paris, le 16 juin 2016

Terminaux de paiement : l'inaccessibilité au rendez-vous

La Fédération des Aveugles de France s'inquiète du développement en France de terminaux de paiement nouvelle génération proposés par l'entreprise SumUp, totalement inaccessibles aux personnes déficientes visuelles. Pourtant, malgré leur inaccessibilité, un certain nombre de restaurateurs, hôteliers ou bien encore sociétés de taxis s'en emparent, une source réelle d'inquiétude chez les usagers déficients visuels.

Ces nouveaux terminaux de paiement tactiles ne disposent d'aucun point de repère permettant de distinguer par le toucher les différentes touches du clavier pour taper son code confidentiel.

Au-delà de l'inaccessibilité qui pose problème, c'est bien le caractère confidentiel du code de la carte bancaire qui est remis en question, la personne déficiente visuelle se retrouvant dans l'obligation de communiquer au propriétaire du terminal son code afin que celui-ci procède au paiement.

Le développement de ces terminaux de paiement représente une régression sans précédent pour les personnes déficientes visuelles qui une fois de plus se retrouvent confrontées à une réelle discrimination qui les privent du droit fondamental de consommer des biens et services comme l'ensemble des autres citoyens.

Le paiement par carte bleue est actuellement le moyen de paiement le plus utilisé par les deux millions de personnes déficientes visuelles en France.

Consciente des formidables opportunités offertes par les nouvelles technologies pour faciliter les transactions de paiement, la Fédération des Aveugles de France rappelle la nécessité de donner à tous la possibilité d'en profiter.

Contacts presse

Ana PEREIRA,
Responsable de Communication
Téléphone : 01 44 42 91 96 - 06 10 58 61 62
Email : a.pereira@aveuglesdefrance.org

Léo LE BOURHIS,
Chargé de Communication
Téléphone : 01 44 42 91 90 - 06 75 06 43 81
Email : l.lebourhis@aveuglesdefrance.org

